RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

MINISTÈRE DU BUDGET

BUDGET CITOYEN

DE LA LOI DE FINANCES DE L'EXERCICE 2021

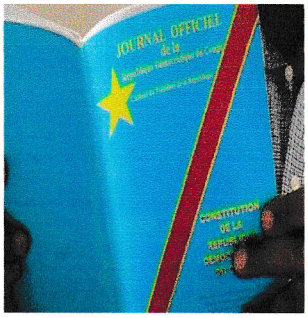

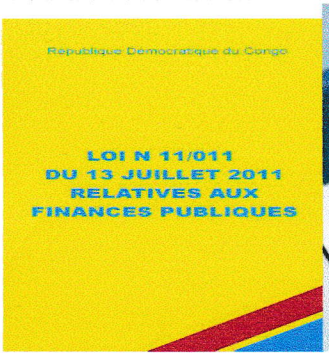

Chiffres, politiques, actions et mesures contenus dans le budget 2021

Kinshasa, Février 2021

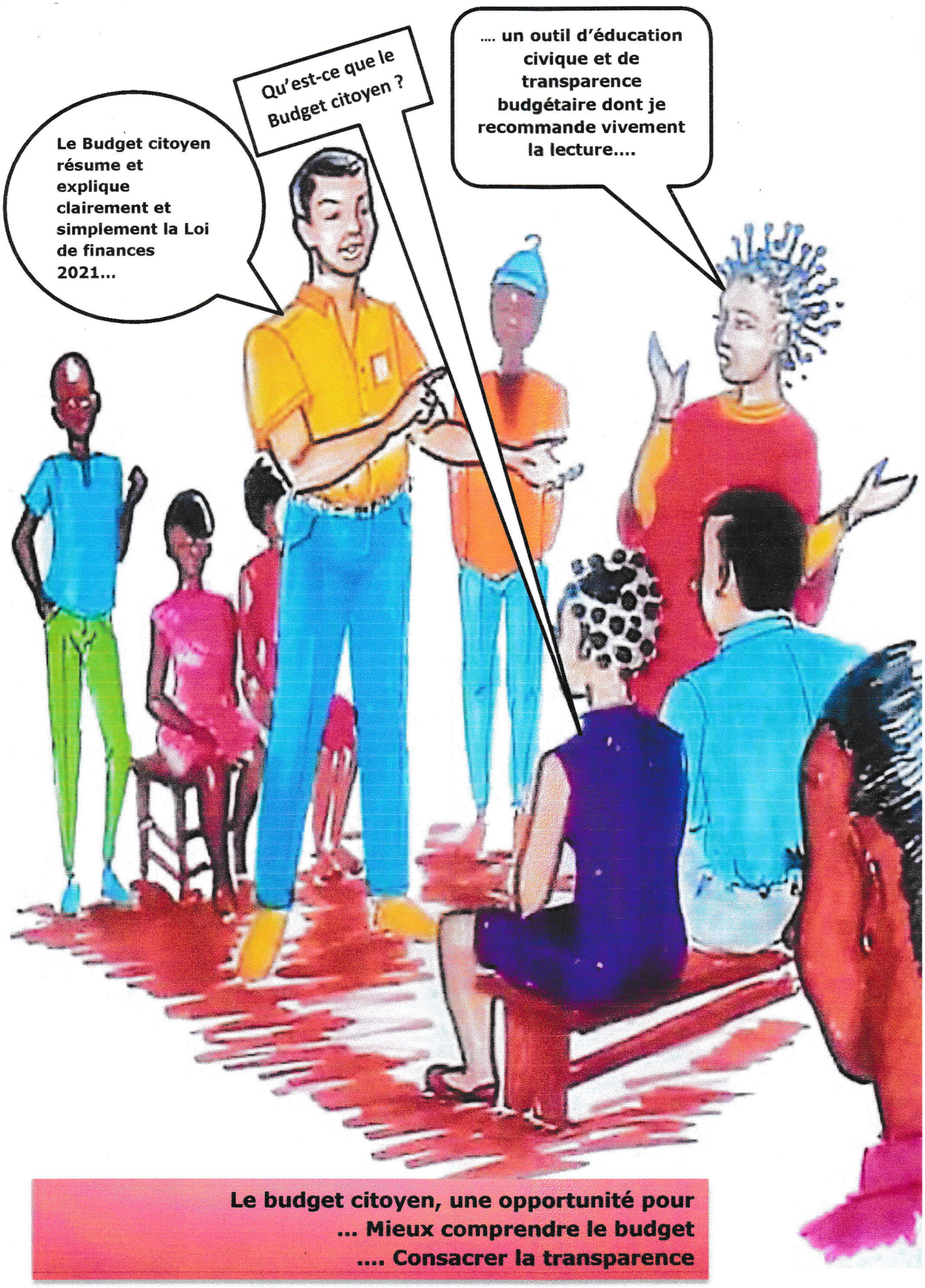

Le budget citoyen, une opportunité pour
... Mieux comprendre le budget
.... Consacrer la transparence

PREFACE

Le budget est un instrument important mis à la disposition du Gouvernement pour atteindre les objectifs de développement du pays. Il traduit les orientations des pouvoirs publics et reflète:

- la politique économique et sociale du pays ;
- les priorités arrêtées au regard des financements mobilisés ;
- l'effort financier consenti par l'Etat dans la gestion des affaires publiques et l'exécution des politiques sectorielles.

Dans le cadre de la transparence des finances publiques, de la participation citoyenne au processus budgétaire et par souci de redevabilité, les pouvoir publics sont appelés à mettre à la disposition de la population les outils nécessaires à l'analyse et au suivi des finances publiques.

C'est ainsi que le Gouvernement, à travers le Ministère du Budget, a pris l'option depuis 2011 de publier chaque année un condensé budgétaire appelé « Budget citoyen », afin de lui permettre de communiquer son point de vue à un large public, en termes budgétaires.

Cette édition du budget citoyen porte sur les objectifs fondamentaux de La loi de Finances 2021. Il cite ses principaux chiffres en matière des dépenses et des recettes de l'Etat et met en exergue les services à caractère social relevant des secteurs intéressant les citoyens comme l'éducation, la santé et le logement. Par ailleurs, ce budget citoyen donne une idée sur les indicateurs relatifs à la stabilité macroéconomique, en l'occurrence le solde budgétaire et le niveau de la dette publique.

La Loi de finances est un acte par lequel sont prévues et autorisées les ressources et les charges du pouvoir central pour un exercice budgétaire donné. La loi en détermine, dans le respect de l'équilibre budgétaire et financier, la nature, le montant et l'affectation. Elle est la traduction financière annuelle du programme d'action du Gouvernement de la République.

En d'autres termes, on prend en compte toutes les opérations financières établies par l'Etat lui-même, mais également par les organismes publics qui s'y rattachent. Ce texte législatif, initié par le Gouvernement, est voté par le Parlement entre les mois d'octobre et de décembre de l'année précédant celle de sa mise en application (N-1) et promulgué par le Président de la République.

De façon générale, le Budget traduit donc la politique du Gouvernement pendant l'année à venir, qui s'exprime sous forme des crédits ou montants sollicités, devant être convertis en moyens financiers, et à travers les autorisations de prélever les montants des impôts et taxes devant lui permettre de couvrir les dépenses. Ce auquel est lié le Budget citoyen qui fait l'objet de notre travail.

Le Budget est à la fois un acte...

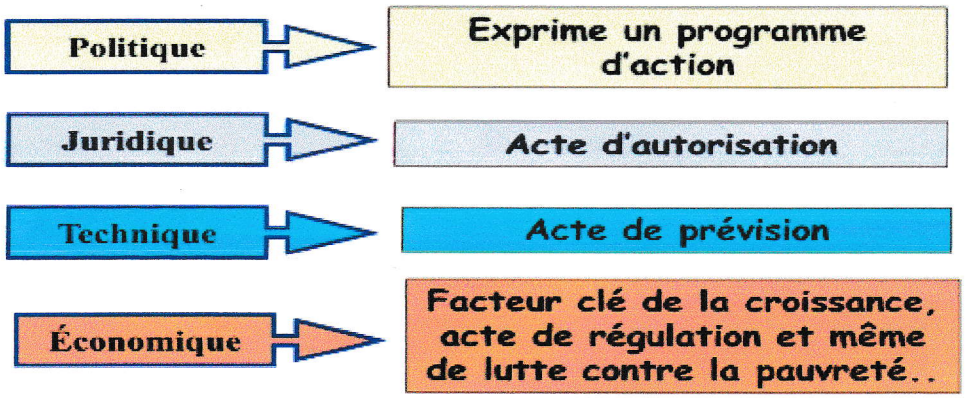

LE BUDGET CITOYEN

Le budget citoyen présente les objectifs fondamentaux de la loi de Finances ou du budget du pouvoir central. Il cite ses principaux chiffres et la répartition des dépenses et des recettes de l'Etat, et met en exergue les services à caractère social relevant des secteurs intéressant les citoyens comme l'éducation, la santé, la culture, etc. Par ailleurs, le budget citoyen donne une idée sur les indicateurs relatifs à la stabilité macroéconomique, en l'occurrence le solde budgétaire et le niveau de la dette publique.

En outre, le budget citoyen constitue un outil très efficace pour permettre l'accessibilité à l'information budgétaire par les lecteurs ou utilisateurs ne possédant pas de connaissances, ni de prérequis dans le domaine du budget, en ce sens qu'il est rédigé en des termes simplifiés.

BUDGET CITOYEN : PROCESSUS DE PREPARATION DU BUDGET EN RDC

L'élaboration du budget est un processus long et rigoureux qui débute le 1er janvier et se clôture le 31 décembre de l'année n. Ce processus comporte environ plusieurs étapes liées les unes aux autres et implique des experts qui viennent des différents institutions et ministères, sous l'encadrement de la Direction Générale des Politiques et Programmation Budgétaire (Ex Direction de la Préparation et du Suivi du Budget) du Ministère du Budget.

Les étapes du processus d'élaboration du budget constituent les actions à mener jusqu'à la promulgation de la loi de finances, lesquelles font l'objet d'un chronogramme précis (calendrier budgétaire) définissant pour chaque action, la période de son exécution et les acteurs responsables impliqués et les acteurs associés à l'action. Le calendrier budgétaire est donc un référentiel chronologique pour l'élaboration du budget.

La procédure d'élaboration du budget est illustrée dans le schéma suivant reparti en différentes étapes dudit processus :

1. **L'élaboration d'un cadrage macroéconomique** indique les principaux indicateurs macroéconomiques sur lesquels le budget est assis ;

2. **La rédaction de la lettre d'orientation budgétaire (LOB)**, qui renseigne principalement les mesures envisagées par le Gouvernement pour la mobilisation accrue des recettes et un meilleur encadrement des dépenses (politique budgétaire) ainsi que le choix des actions envisagées par le Gouvernement (politiques publiques);

3. **L'élaboration du Cadre Budgétaire à Moyen Terme (CBMT)**, qui décline l'évolution des recettes, des dépenses, du solde et de l'endettement sur les trois prochaines années et du Cadre des dépenses à moyen terme central (CDMT), qui fixe les enveloppes sectorielles devant leur servir à élaborer leurs prévisions budgétaires. La première tranche du CBMT constitue une référence à l'élaboration du budget de l'année n ;

4. **La rédaction de la Circulaire contenant les instructions relatives à l'élaboration du budget**, qui édicte les directives et la méthodologie d'élaboration des prévisions budgétaires ;

5. **L'organisation du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)**, assise qui réunit les experts du Gouvernement, les députés et sénateurs, la société civile, sur le CBMT (le choix des politiques publiques, la politique budgétaire l'endettement et le financement du solde) ;

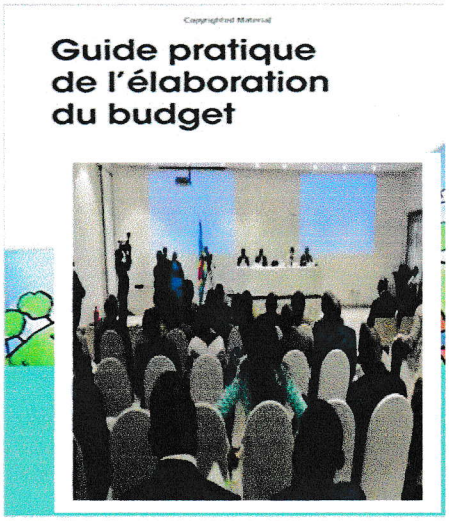

6. L'élaboration des prévisions budgétaires par les sectoriels, sur base des orientations contenues dans la Circulaire contenant les instructions relatives à l'élaboration du budget ;

7. La tenue des Conférences budgétaires, qui constituent le cadre des discussions et d'arbitrage technique sur les prévisions budgétaires élaborées par les sectoriels ;

8. L'approbation au niveau du Gouvernement de l'avant-projet de budget résultant des conférences budgétaires;

9. Le dépôt du projet de loi de finances au plus tard le 15 septembre au Bureau de l'Assemblée Nationale, conformément à la Constitution et à la Loi relative aux Finances Publiques ;

10. L'examen du projet de loi de finances et son vote par l'Assemblée Nationale endéans 40 jours après le dépôt par le Gouvernement ;

11. L'examen du projet de loi de finances et son vote par le Sénat endéans 20 jours après le vote par l'Assemblée Nationale ;

12. Convocation de la Commission paritaire (Assemblée Nationale – Sénat) pour l'harmonisation des vues, en cas de votes divergents entre les deux chambres ;

13. La promulgation de la Loi de finances par le Chef de l'Etat.

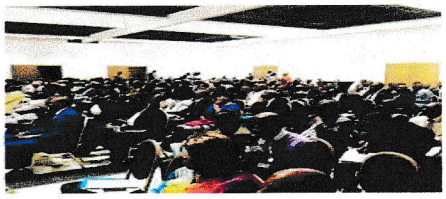

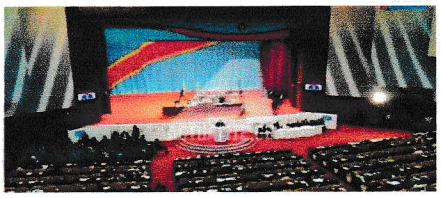

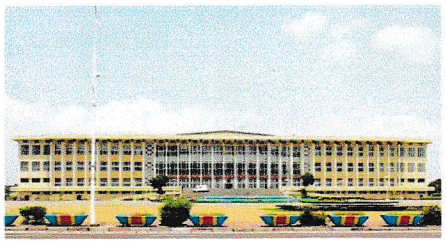

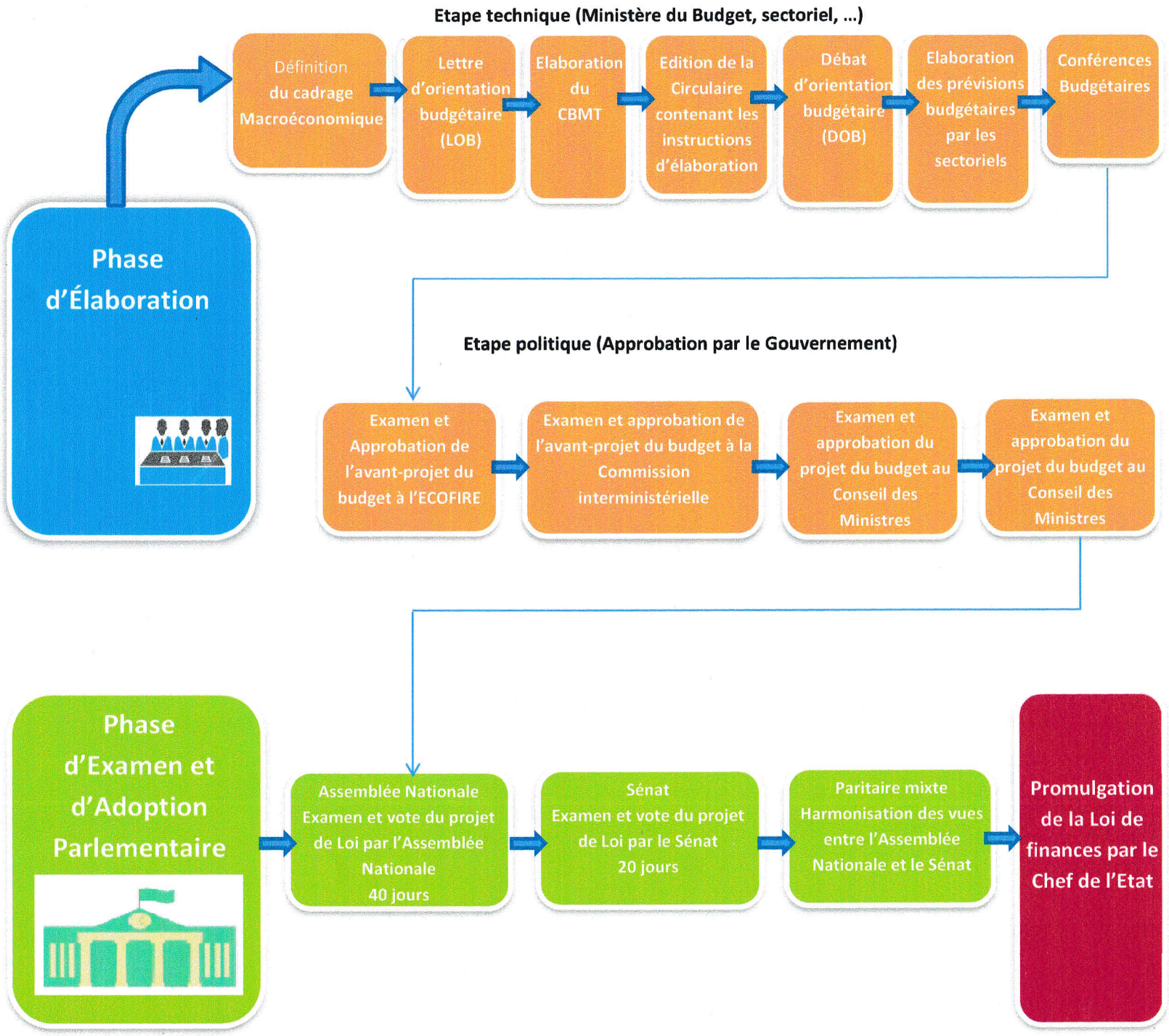
Etape technique (Ministère du Budget, sectoriel, ...)
Phase d'Élaboration
Définition du cadrage Macroéconomique
Lettre d'orientation budgétaire (LOB)
Elaboration du CBMT
Edition de la Circulaire contenant les instructions d'élaboration
Débat d'orientation budgétaire (DOB)
Elaboration des prévisions budgétaires par les sectoriels
Conférences Budgétaires
Etape politique (Approbation par le Gouvernement)
Examen et Approbation de l'avant-projet du budget à l'ECOFIRE
Examen et approbation de l'avant-projet du budget à la Commission interministérielle
Examen et approbation du projet du budget au Conseil des Ministres
Examen et approbation du projet du budget au Conseil des Ministres
Phase d'Examen et d'Adoption Parlementaire
Assemblée Nationale Examen et vote du projet de Loi par l'Assemblée Nationale 40 jours
Sénat Examen et vote du projet de Loi par le Sénat 20 jours
Paritaire mixte Harmonisation des vues entre l'Assemblée Nationale et le Sénat
Promulgation de la Loi de finances par le Chef de l'Etat

BUDGET CITOYEN : CONTEXTE D'ELABORATION DU BUDGET

Le mot contexte sous-entend l'ensemble des circonstances dans lesquelles se produit un fait, dans le cas d'espèce l'élaboration du budget.

La Loi de finances de l'exercice 2021 a été promulguée en date du 28 décembre 2020 par Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Monsieur Felix Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO. Elle s'inscrit dans un contexte marqué par la récession économique engendrée par la pandémie de Covid-19, survenue au pays depuis l'année 2020.

La maîtrise mondiale de cette pandémie devrait conduire à la relance des activités économiques au cours de l'année 2021, qui impacterait positivement sur la croissance de l'économie congolaise dans un environnement d'amélioration des cours de matières premières, de bonne tenue des produits miniers et de bonne coordination des politiques monétaire et budgétaire, afin de contenir l'inflation et d'accroitre les investissements publics.

Le budget 2021 est fixé en fonction des politiques, mesures et actions arrêtées en ligne avec le Programme du Gouvernement et met en exergue les actions de poursuite de la mise en œuvre du Programme Multisectoriel d'Urgence d'Atténuation des Impacts de la Covid-19 (PMUAIC-19), mis en place en mai 2020 par le Gouvernement, en riposte à cette pandémie et en vue de la résilience de l'économie congolaise face à ce choc exogène.

A cet effet, pour l'exercice 2021, le Gouvernement veut accélérer la lutte contre la corruption et le coulage des recettes, tout en promouvant la culture fiscale, en vue de renflouer le Trésor public et financer la mise en œuvre des politiques publiques déclinées dans son Programme d'action, en phase avec le Plan National Stratégique de Développement (PNSD) adopté par le Gouvernement en décembre 2019.

Dans le cadre de la résilience économique, un accent est mis sur le soutien à la relance des activités, sur les dépenses sociales et sécuritaires après le choc causé par la pandémie.

Du reste, en vue de la mise en œuvre efficace et efficiente de l'action publique, le Gouvernement compte poursuivre l'implémentation de la démarche de la performance induite par la Loi relative aux finances publiques, à travers l'élaboration des budgets programmes assortis des projets annuels de performance pour l'ensemble des institutions et ministères, à l'horizon 2023.

BUDGET CITOYEN : HYPOTHESES MACROECONOMIQUE SOUS TENDANT L'ELABORATION DU BUDGET 2021

Les hypothèses macroéconomiques permettent d'étudier l'économie à travers les relations existantes entre les grands agrégats économiques à savoir, le revenu, l'investissement, la consommation, le taux de chômage, l'inflation, etc.

Pour projeter ses prévisions, le Gouvernement se réfère à l'évolution de la conjoncture économique nationale et internationale des quatre secteurs de l'économie (secteur réel, secteur monétaire, secteur extérieur et finances publiques) qui peuvent l'influencer et qui sont captés par ce que l'on appelle des indicateurs macroéconomiques.

Ces indicateurs montrent l'état de la situation économique du pays à un moment donné et leur variation peut soit l'améliorer, soit la dégrader. Les indicateurs les plus utilisés sont le Produit Intérieur Brut (PIB), c'est-à-dire la valeur marchande de la production du pays, le taux d'inflation, le taux de croissance et le taux de change moyen.

Les indicateurs macroéconomiques utilisés pour l'élaboration du budget de l'exercice 2021 se présentent comme suit :

- La croissance de l'activité économique s'établirait à **3,2 %** en 2021 venant d'un repli de **1,7 %** observé en 2020 ;
- Le profil de l'inflation serait en adéquation avec la relance de l'activité économique projetée, situant le taux d'inflation à **8,8%** à fin décembre 2021.
- L'augmentation du niveau des prix des biens procurés par tous les agents économiques (entreprises, ménages et pouvoir public) se situerait en moyenne à **15,1%**.
- Le dollar américain ($) se changerait tout au long de l'année 2021 en moyenne à **2.067,80 FC** et à la fin de l'année à **2.013,40 FC**. La valeur marchande de toute la production générée à l'intérieur du pays serait à **111.904,00 milliards de FC**.

De la même manière pour les budgets annexes, les comptes spéciaux permettent d'attribuer directement une recette à une certaine dépense (dérogation au principe d'universalité budgétaire).

Le Budget du pouvoir central pour l'exercice 2021 est présenté en équilibre, en recettes et en dépenses, à **14.620,5 milliards de FC**, soit l'équivalent de **7,1 milliards de dollars américains**.

Le **budget général** pour 2021 est chiffré à **13.555,2 milliards de FC**, les budgets annexes sont de **362,8 milliards de FC** et les comptes spéciaux fixés à **702,6 milliards de FC**.

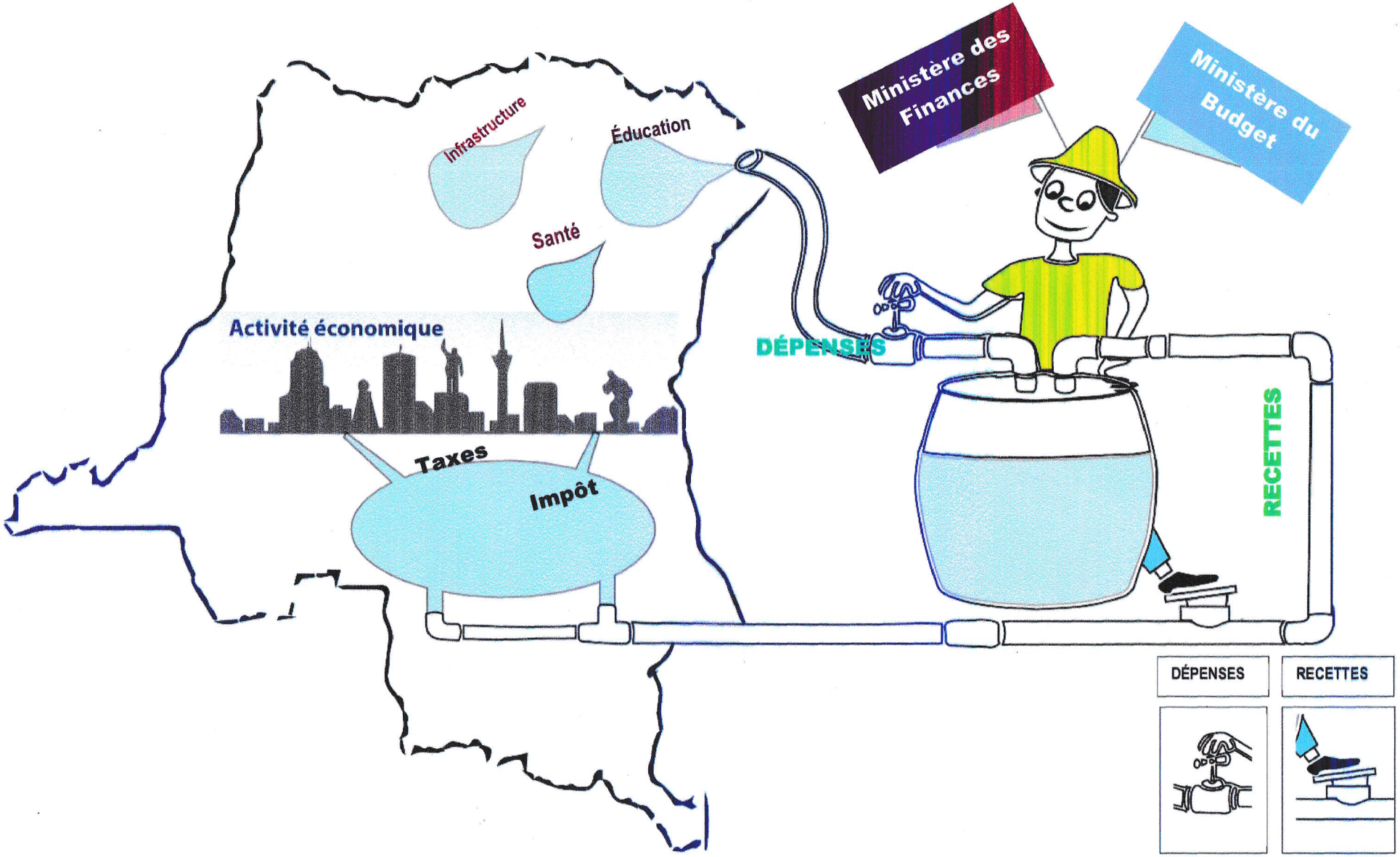
Infrastructure
Éducation
Santé
Activité économique
Taxes
Impôt
Ministère des Finances
Ministère du Budget
DÉPENSES
RECETTES
DÉPENSES
RECETTES

COMPOSITION DES RECETTES DU BUDGET 2021

L'État est un acteur économique important dont le budget a une influence à la fois économique et sociale. Ses recettes se différencient de celles des autres organismes publics comme les collectivités locales ou la sécurité sociale.

Les recettes de l'État proviennent principalement de **deux sources** :

- les **recettes fiscales** c'est-à-dire les impôts, qui forment plus de 54,3% des recettes totales en 2021 ;
- Les recettes **non fiscales**. Ce sont principalement les revenus du patrimoine de l'État, les revenus de l'activité industrielle et commerciale de l'État, les rémunérations des services rendus (redevance audiovisuelle par exemple, les contreventions ou amendes etc.) et à cela s'ajoute les emprunts contractés par l'État.

Les recettes du budget général sont constituées des recettes internes et des recettes extérieures, représentant respectivement **71,0%** et **29,0%** en 2021.

L'Etat attend aussi des dons et emprunts des partenaires multilatéraux, notamment la Banque mondiale et la BAD ainsi que des partenaires bilatéraux d'un montant respectif de **2.063,8 milliards de FC** et **593,2 milliards de FC**. Le Gouvernement s'attend également à des appuis budgétaires de l'ordre de **1.271,7 milliards de FC** dans le cadre d'un programme formel avec le FMI.

Mobilisées par ces trois administrations financières, les recettes de l'Etat se ventilent pour l'année 2021 de la manière suivante :

Les recettes internes ou propres proviennent de quatre sources, à savoir :

- DGDA (Direction Générale des Douanes et Accises) : **2.606,7 milliards de FC**, soit **19,2%** du budget général ;
- DGI (Direction Générale des Impôts) : **4.752,4 milliards de FC,** représentant **35,1%** du budget général ;
- DGRAD (Direction Générale des Recettes Administratives Judiciaires, Domaniales et de Participation) : **1.697,2 milliards de FC,** soit **12,5%** du budget général ;
- Pétroliers producteurs : **318,2 milliards de FC**, soit **2,3%** du budget général;
- Produits des emprunts : **252 milliards de FC,** soit **1,9%** du budget général ;

Les recettes extérieures constituées de :

- Recettes d'appuis budgétaires : **1.271,7 milliards de FC, s**oit **8,7%** du budget général ;
- Recettes de financement des investissements : **2.656,9 milliards de FC**, soit **19,6%** du budget général.

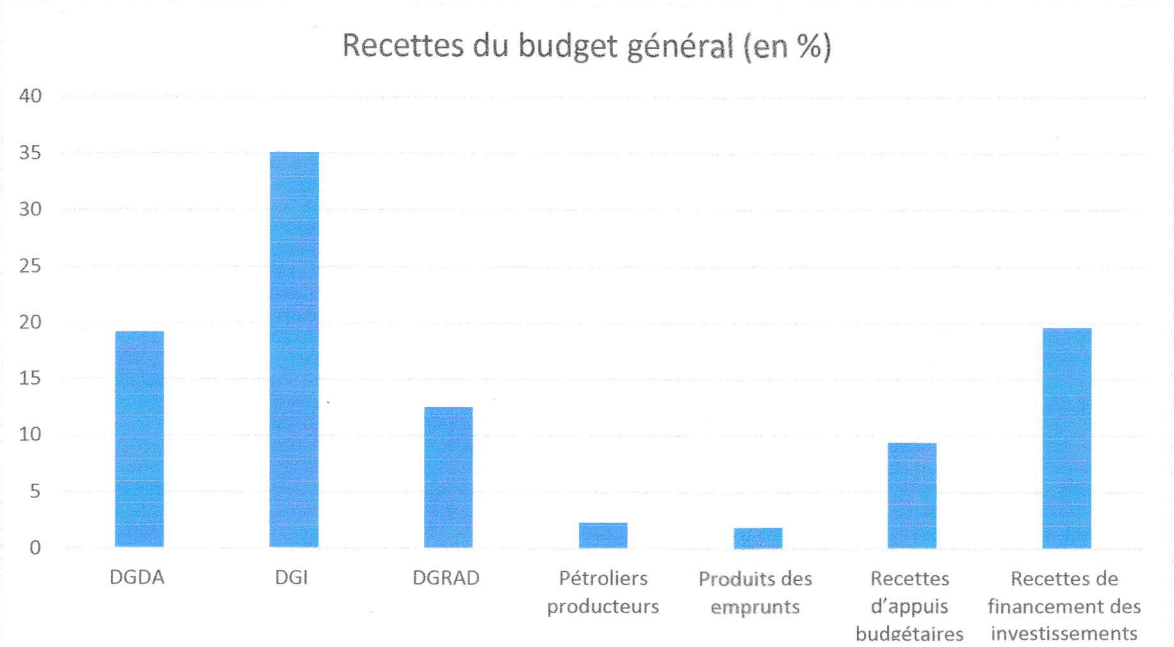

Dans le cadre de la décentralisation, des crédits de l'ordre de **2.614,0 milliards de FC** sont prévus au titre de transfert des **40%** des recettes à caractère national, en faveur des provinces et ETD devant couvrir les dépenses de rémunération, d'investissement et de fonctionnement.

Le tableau ci-dessous indique la répartition par province de l'enveloppe de **40%**.

PROVINCE	MONTANT (en FC)	(%)
BAS UELE	54 894 260 756	2,1
EQUATEUR	53 587 254 548	2,05
HAUT KATANGA	265 583 661 564	10,16
HAUT LOMAMI	90 183 428 385	3,45
HAUT UELE	58 553 878 140	2,24
ITURI	66 395 915 391	2,54
KASAI	73 192 347 676	2,8
KASAI ORIENTAL	59 338 081 865	2,27
KONGO CENTRAL	214 610 419 433	8,21
KWANGO	83 648 397 343	3,2
KWILU	89 137 823 419	3,41
LOMAMI	57 769 674 415	2,21
LUALABA	108 481 515 304	4,15
KASAI CENTRAL	73 976 551 400	2,83
MAI NDOMBE	84 171 199 827	3,22
MANIEMA	84 171 199 827	3,22
MONGALA	54 894 260 756	2,1
NORD KIVU	134 098 836 990	5,13
NORD UBANGI	56 462 668 207	2,16
SANKURU	58 031 075 657	2,22
SUD KIVU	125 472 595 900	4,80
SUD UBANGI	55 155 661 998	2,11
TANGANYIKA	98 548 268 120	3,77
TSHOPO	75 544 958 850	2,89
TSHUAPA	52 018 847 098	1,99
KINSHASA	386 089 633 986	14,77
TOTAL	2 614 012 416 855	100

MESURES POUR LA MOBILISATION DES RECETTES

Recettes des douanes et accises

- l'abandon de la pratique des compensations, interdite par la loi ;
- la limitation des exonérations à leur champ conformément à l'article 4 du Code des douanes et l'interdiction des exonérations dérogatoires, à l'exception de celles relatives aux marchés publics à financement extérieur ;
- la révisitation des exonérations légales, devenues de plus en plus importantes face au niveau des recettes ;
- la lutte contre la corruption, la fraude et la contrebande.

Recettes des impôts

- la finalisation du protocole d'accord de collaboration pilote entre la DGI et l'hôtel de Ville de Kinshasa pour la maîtrise du répertoire et de la volatilité des assujettis en matière d'impôt forfaitaire à charge des micro entreprises au titre d'IBP ;
- le traitement des opérations d'importation des marchandises par les entreprises minières en phase d'exploitation, par régularisations comptables en matière de TVA.

Recettes administratives, judiciaires, domaniales et de participations

- l'acquisition d'un Gateway en faveur de l'ARPTC pour le contrôle des flux de communication ;
- la numérisation du cadastre foncier pour l'obtention en temps réel des détails sur les parcelles ;
- l'utilisation des visas biométriques en lieu et place du cachet humide et du laissez-passer individuel non sécurisés.

COMPOSITION DES DEPENSES DU BUDGET 2021

Les dépenses de l'Etat comprennent des dépenses de personnel, de fonctionnement, d'intervention (exemple : aides économiques), d'investissement (exemple : construction des routes) ainsi que le remboursement des intérêts de la dette.

Aujourd'hui, le budget de l'Etat propose une présentation des dépenses par rubrique ou par grande fonction et selon les missions du Gouvernement.

Dans le cadre du Budget 2021, le Gouvernement veut mener des actions afin de poursuivre la réalisation des objectifs déclinés dans son Programme, adopté par l'Assemblée Nationale lors de son investiture. Ce programme d'actions est assis sur (15) piliers, regroupés en quatre grands secteurs, représentés de la manière ci-après : (i) politique, défense et sécurité, (ii) économie et finances, (iii) reconstruction, (iv) social et culturel :

1°. **Secteur Politique, défense et sécurité** : **25,26%** du Budget Général, soit **3.423,6 milliards de FC** ;

2°. **Secteur économique et finances** : **22,13%** du Budget Général, soit **2.999,7 milliards de FC** ;

3°. **Secteur de la Reconstruction** : **23,49%** du Budget Général, soit **3.184,6 milliards de FC ;**

4°. **Secteur social et culturel** : **29,12%** du Budget Général, soit **3.947,3 milliards de FC**.

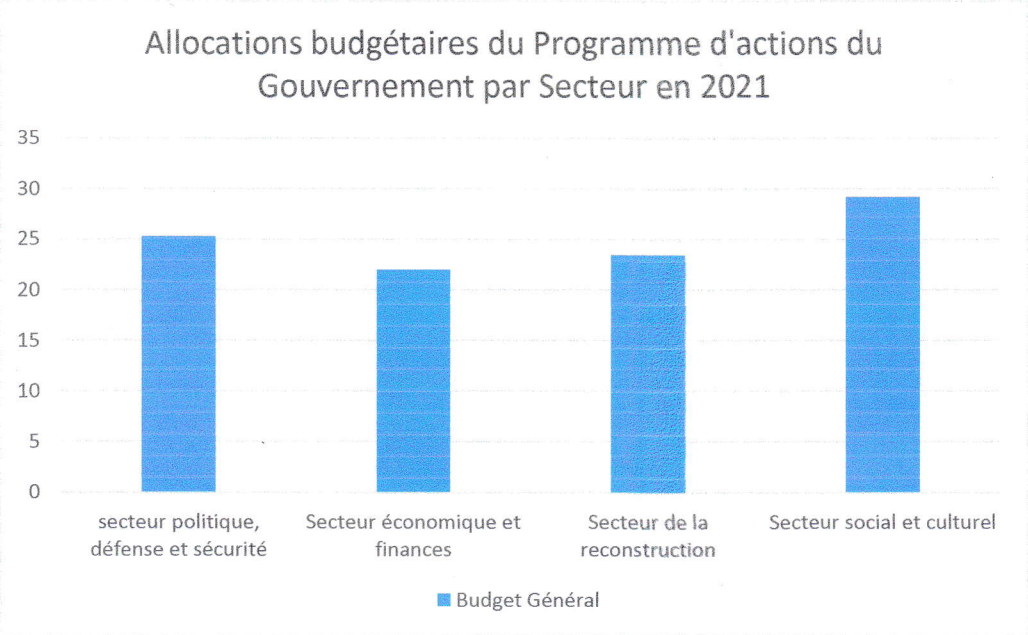

Selon la finalité de la dépense, les dépenses du budget général 2021 se déclinent comme suit :

- Dette publique extérieure et intérieure (remboursement) : **645,0 milliards de FC**, représentant **4,9%** des dépenses du Budget Général ;
- Frais financiers (paiement des intérêts et de la créance titrée de la Banque Centrale du Congo) : **269,7 milliards de FC**, soit **0,2%** des dépenses du Budget Général ;
- Dépenses de personnel (rémunération et autres avantages) : **5.145,7 milliards de FC**, soit **39,0%** des dépenses du Budget Général ;
- Biens et matériels (achat de fourniture, petit matériel de bureau et entretien divers) : **213,8 milliards de FC**, soit **1,6%** des dépenses du Budget Général;
- Dépenses de prestations (frais de fourniture d'eau, d'énergie) :**563,0 milliards de FC**, soit **4,3%** des dépenses du Budget Général ;
- Transferts et interventions de l'Etat (40% des recettes à caractère national aux provinces, et diverses interventions de l'Etat) : **2.257,0 milliards de FC,** soit **17,1%** des dépenses du Budget Général ;
- Equipements : **2.951,6 milliards de FC**, soit **22,4%** des dépenses du Budget Général ;
- Construction, réfection, réhabilitation : **1.156,3 milliards de FC**, soit **8,8%** des dépenses du Budget Général.

BUDGET CITOYEN : PRIORITES DU GOUVERNEMENT 2021

Gratuité de l'enseignement primaire

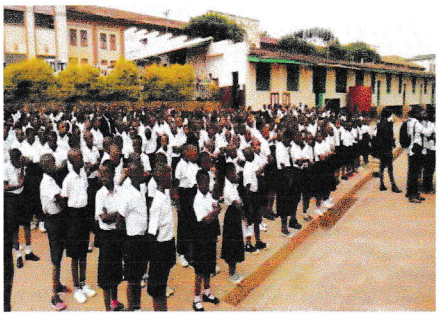

Desserte en eau potable

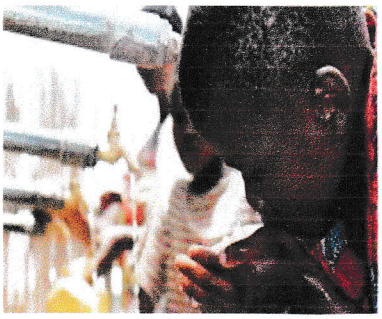

Energie électrique

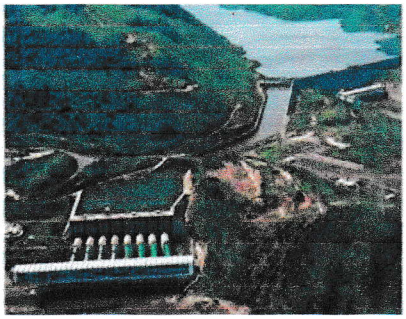

Soins de santé primaire

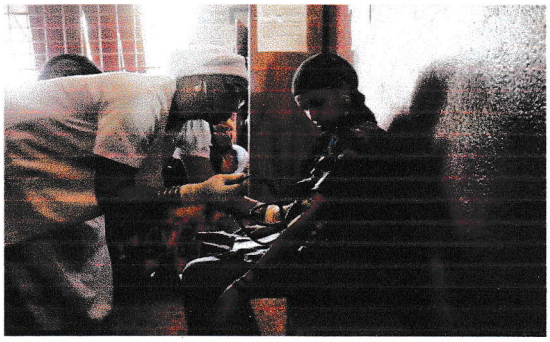

Mécanisation agricole

Travaux d'assainissement

Projets agricoles

Transport ferroviaire

Route de qualité

Tirant les leçons de la COVID-19, le Gouvernement se penchera prioritairement sur les **dépenses sociales**, principalement dans les **secteurs de la santé** et **de l'éducation** (EPST), sur les dépenses d'**investissements porteurs de croissance**, notamment dans les secteurs de l'agriculture, du développement rural, de l'industrie, des télécommunications et des infrastructures ainsi que sur les subventions aux ménages.

Les dépenses sociales devront viser principalement l'**amélioration des conditions sociales de la population**. Elles concerneront notamment la poursuite de la mise en œuvre de la **gratuité de l'enseignement primaire** par l'augmentation salariale des enseignants, la mécanisation des enseignants non payés (NP), la prise en charge adéquate des frais de fonctionnement des écoles et des bureaux gestionnaires, la construction et la réhabilitation des infrastructures scolaires, l'acquisition des kits scolaires et matériels didactiques ainsi que la mise en place des cantines scolaires ainsi que la **couverture de la santé universelle**, à travers notamment par la construction, la réhabilitation et l'équipement des infrastructures sanitaires, le renforcement de la recherche biomédicale et l'acquisition des médicaments génériques pour ravitailler les hôpitaux et les centres de santé, en vue de permettre l'accès aux soins de santé pour tous.

Les dépenses d'investissement devront porter sur les **infrastructures de base** et **communautaires**, en vue d'accélérer le processus de l'émergence de notre pays et de la lutte contre la pauvreté. Les subventions devront concerner principalement les ménages dans le cadre de l'appui à l'**amélioration de la production locale** particulièrement agricole, dans l'objectif d'une auto-suffisance alimentaire ainsi que les petites industries et moyennes entreprises pour la relance de leurs activités.

Un accent sera en outre mis sur les **dépenses sécuritaires**, l'identification de la population et sur la réforme des finances publiques en vue de l'instauration effective du budget-programme d'ici 2023, conformément aux dispositions de la LOFIP telle que modifiée à ce jour.

En matière d'emprunt, le Gouvernement poursuivra sur la période une politique d'endettement prudente en vue de garantir la soutenabilité de la dette. A cet effet, il entend poursuivre la politique de levée des fonds sur le marché financier local par adjudication dans le cadre des bons du trésor.

Enfin, L'Etat veut aussi appliquer la disposition constitutionnelle relative à la **Caisse Nationale de Péréquation** pour le financement des projets et programmes d'investissement public dans le cadre de la solidarité nationale et de la correction du déséquilibre entre les provinces, d'une part, et entre les Entités Territoriales Décentralisées, d'autre part.

BUDGET CITOYEN : RESUME GENERAL

Le budget de l'exercice 2021 est élaboré en équilibre en recettes et en dépenses à **14.620,5** milliards **de FC**, soit un accroissement de **21,2%** par rapport au Budget rectifié de l'exercice 2020.

Ce niveau de budget découle non seulement de la volonté de bien faire, mais aussi de la prudence recommandée aux Etats du monde d'être très minimaliste dans leurs projections budgétaires, compte tenu de l'évolution du contexte économique international, caractérisé notamment par la survenance de la pandémie de Covid-19, avec ses effets collatéraux sur les prix des produits de base susceptibles aux fluctuations ainsi que sur la croissance et l'emploi.

En matière de recettes, le Gouvernement a arrêté des mesures fiscales et administratives en vue d'accroître les ressources pour le financement de sa politique. Ces mesures feront l'objet d'un suivi strict et régulier en vue de s'assurer de leurs mises en application, sans oublier les sanctions qui pourront s'en suivre en cas de non-respect.

En matière de dépenses, le Gouvernement entend mener des actions en vue de l'amélioration des conditions de vie du Congolais en mettant l'accent notamment sur les investissements dans les secteurs porteurs de croissance, sur la gratuité de l'enseignement de base et sur la couverture santé universelle ainsi que sur les dépenses de sécurité.

Il ressort de ce qui précède que la déclination de la programmation budgétaire des actions du Gouvernement met en lumière la nécessité de faire en sorte que le budget de l'exercice 2021 reflète les priorités des politiques sectorielles qui à leur tour découlent du Programme d'actions du Gouvernement, sur base des orientations de Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat dont la priorité demeure le social de la population, à travers le slogan « le peuple d'abord ».

Fait à Kinshasa, le 01 MARS 2021

Me Jean-Baudouin MAYO MAMBEKE

Vice-Premier Ministre, Ministre du Budget